

POLITIQUE ANTICORRUPTION

Chantiers Chibougamau Ltée s'engage à ne pas se laisser corrompre et à ne pas corrompre, ni financièrement ni autrement, et se conformer aux lois anticorruptions en :

- A) S'engageant à ne pas proposer ni accepter de pots-de-vin sous quelque forme que ce soit;
- B) S'engageant à respecter la Loi québécoise concernant la lutte contre la corruption. (RLRQ c.L-61)

Signé à Chibougamau, en ce 7^e jour d'octobre 2026.



Benoît Drolet

Directeur des ressources humaines